

La confiance
ça se mérite

Amundi

ASSET MANAGEMENT

CODE DE TRANSPARENCE ISR AFG / FIR / EUROSIF

AMUNDI – KBI AQUA ISR

Edition 2024

Préambule

Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, classé parmi les 10 premiers acteurs mondiaux, propose à ses 100 millions de clients - particuliers, institutionnels et entreprises - une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels. Cette offre est enrichie d'outils et de services informatiques permettant de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de l'épargne. Filiale du groupe Crédit Agricole et cotée en bourse, Amundi gère aujourd'hui plus de 2 000 milliards d'euros d'actifs². Avec ses six centres d'investissement internationaux³, ses capacités de recherche financière et extra-financière et son engagement de longue date en faveur de l'investissement responsable, Amundi est un acteur incontournable dans le paysage de la gestion d'actifs. Les clients d'Amundi bénéficient de l'expertise et des conseils de 5 500 collaborateurs répartis dans 35 pays.

L'investissement responsable est l'un des piliers fondateurs d'Amundi. Pionnier dans ce domaine, le groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Depuis toujours, nous sommes convaincus que les entreprises et les acteurs financiers portent une responsabilité particulière pour répondre aux grands enjeux actuels, notamment la transition environnementale et la cohésion sociale. Nous pensons que la prise en compte de l'intérêt général renforce la performance financière. C'est pourquoi nous intégrons analyse financière et analyse extra-financière dans nos décisions d'investissement.

Guide de lecture

Amundi répond au Code de Transparence Européen, conçu et approuvé par l'AFG¹, le FIR² et l'EUROSIF³, afin d'apporter à l'ensemble de ses clients des informations transparentes sur sa gestion Investissement Socialement Responsable (ISR).

L'ensemble des acronymes ou termes financiers sont définis dans un glossaire à la fin du document.

La documentation internet liée à une réponse est accessible en cliquant sur le lien actif correspondant.

Les réponses aux questions du présent Code de Transparence engagent la responsabilité d'Amundi et de KBI Global Investors.

Ce document couvre la période du 31/12/2023 au 31/12/2024.

Déclaration d'engagement

L'Investissement Responsable (IR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion du (des) fonds cité(s) en référence.

Notre réponse complète au Code de Transparence ISR peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet www.amundi.com

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Amundi Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et

¹ Source : IPE « Top 500 Asset Managers » publié en juin 2023.

² Association Française de la Gestion Financière www.afg.asso.fr

³ Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org

⁴ Forum Européen de l'Investissement Responsable www.eurosif.org

concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Le fonds respecte les recommandations du Code de transparence.

Achévé de rédiger le 31 Juillet 2024.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	4
1. Fonds concerné par ce code de transparence	5
2. Données générales sur la société de gestion	6
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence..	12
4. Processus de gestion	21
5. Contrôle ESG	25
6. Mesure d'impact et reporting ESG.....	26
Disclaimer	31

1. Fonds concerné par ce code de transparence

Ce code s'applique au fonds Amundi-KBI Aqua dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du Fonds	Amundi-KBI Aqua ISR
Encours du fonds (en M€) au 31/12/2023	734 M €
Classe d'actifs principale	<input checked="" type="checkbox"/> Actions Internationales
Approche(s) dominante(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Thématique durable <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des critères ESG
Exclusions appliquées par le fonds	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Droits humains <input checked="" type="checkbox"/> Droits du travail <input checked="" type="checkbox"/> Intensité carbone (y compris le charbon) <input checked="" type="checkbox"/> Pacte Mondial <input checked="" type="checkbox"/> Pétrole et gaz non conventionnels <input checked="" type="checkbox"/> Armes nucléaires <input checked="" type="checkbox"/> Armes à feu civiles <input checked="" type="checkbox"/> Fracturation en vue de l'extraction de pétrole ou de gaz <input checked="" type="checkbox"/> Prisons privées
Labels	Label ISR
Classification SFDR	Article 8
Classification AMF	Actions internationales
Liens vers les documents relatifs au fonds	https://www.amundi.fr/fr_instit/product/view/FR0013216207

2. Données générales sur la société de gestion

2.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Société de gestion

Amundi Asset Management, société par actions Simplifiée – SAS au capital de 1 143 615 555euros.

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris – France

Adresse postale 91-93 Boulevard Pasteur 75730 Paris Cedex 15 CS 21564– France

Agrément AMF « Autorité des Marchés Financiers » sous le n° GP 04000036.

Site internet : www.amundi.com

Gestionnaire financier par délégation :

KBI GLOBAL INVESTORS LTD

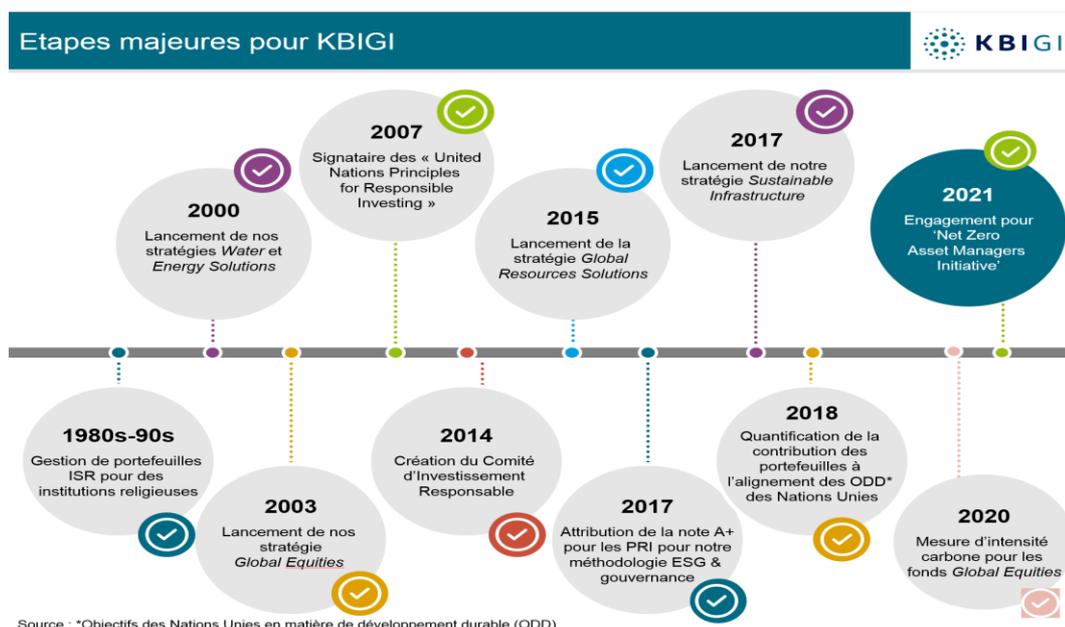
2 Harbourmaster Place, IFSC, Dublin 1, Irlande

Agréée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C21141

Site internet : www.kbiglobalinvestors.com

Amundi Asset Management est actionnaire majoritaire de KBI Global Investors (« KBIGI »). Lancé en décembre 2016, Amundi-KBI Aqua est le premier fonds issu de la collaboration entre Amundi et KBIGI. KBIGI a été précurseur en matière d'investissement dans le secteur de l'eau et ce fonds étend l'offre disponible pour les réseaux de distribution français (partenaires et tiers).

2.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?



L'engagement de KBIGI en matière d'investissement responsable ne date pas d'aujourd'hui et remonte aux débuts des années 1980, lorsque nous avons commencé à travailler avec nos clients à la constitution de portefeuilles excluant les sociétés réalisant certaines activités controversées.

Au fil du temps, nous avons renforcé et approfondi notre approche de l'investissement responsable au point que les dimensions environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) sont aujourd'hui un facteur clé dans la sélection de titres et sont pleinement intégrées dans toutes nos décisions d'investissement. Nous sommes fortement convaincus que cette approche offre de meilleurs rendements des placements à long terme pour nos clients.

Nous mettons en œuvre des principes pour l'Investissement Responsable, premièrement car nous croyons aux effets positifs des facteurs ESG sur le risque et le rendement des investissements, et, deuxièmement car l'application de ces principes dans la gestion des investissements peut contribuer à la réalisation d'objectifs ESG qui sont dignes d'être atteints en tant que tels, et qui sont également dans le meilleur intérêt des investisseurs à long terme.

Notre approche englobe tous les aspects de l'investissement responsable comme expliqué ci-après :

- **Intégration** : nous incluons explicitement les critères ESG dans les analyses et décisions d'investissement pour l'ensemble de nos portefeuilles, afin de mieux gérer les risques et d'améliorer les rendements.

- **Exclusions** : nous appliquons des filtres sur les investissements potentiels afin d'exclure les entreprises qui ne sont pas en adéquation avec les valeurs, l'éthique et les convictions de notre entreprise et celles de nos investisseurs.

- **Thématique** : pour certains de nos portefeuilles, nous cherchons à combiner des profils de rendement/risque attrayants et une volonté de contribuer à des résultats environnementaux et sociaux spécifiques.

- **Engagement** : nous abordons les enjeux ESG avec les sociétés afin d'améliorer leurs performances en la matière, y compris concernant la divulgation d'information dans ce domaine, et nous agissons tant au plan individuel qu'en collaboration avec d'autres investisseurs.

- **Vote par procuration** : La politique de vote est conforme à notre vision d'investisseur responsable et à notre désir d'aider les entreprises à progresser vers des objectifs plus durables.

Nous disposons de deux ensembles de produits d'investissement, à savoir les « *Global Equity Strategies* » et « *Natural Resource Equity Strategies* ».

Il y a près de deux décennies, nous avons pris conscience des opportunités que recèlent les investissements durables dans des sociétés qui apportent des solutions aux déséquilibres néfastes entre l'offre et la demande dans le secteur de l'eau et d'autres ressources naturelles, et nous avons été des précurseurs en la matière. Nous avons fait appel à des équipes d'investissement spécialisées et dédiées pour la gestion de nos stratégies et avons employé des stratégies d'investissement qui, à notre avis, se sont révélées compétitives.

KBI Global Investors est un précurseur dans le domaine des placements actions ciblant les ressources naturelles depuis 2000 avec sa gamme **Natural Resources Equity Strategies** qui investit dans des sociétés qui apportent des solutions aux défis du développement durable pour l'approvisionnement dans les secteurs de l'agro-industrie, de l'énergie et de l'eau, ainsi que pour l'atténuation des conséquences des changements climatiques et pour l'adaptation à celles-ci.

Notre gamme de **Global Equity Strategies** repose sur notre conviction selon laquelle les dividendes, les profits et la gouvernance sont fortement corrélés sur la durée et qu'une source riche d'alpha (excès de rendement et réduction des risques) peut être identifiée par une analyse du modèle de dividende de sociétés et par le mode de financement des dividendes. De nombreux investisseurs voient dans les dividendes uniquement des revenus et ne perçoivent pas qu'ils peuvent offrir une excellente méthode pour identifier les sociétés alliant une gouvernance forte, des revenus stables et en hausse ainsi qu'une gestion efficace du capital. D'où une tendance à la sous-évaluation des dividendes. Cette source d'alpha est largement ignorée

par de nombreux investisseurs. Nous combinons ces critères à une matrice d'autres facteurs, y compris les scores ESG et l'intensité carbone, dans notre processus d'investissement.

La société a mis en place un Comité d'Investissement Responsable « Responsible Investing Committee » de haut niveau. Celui-ci est présidé par deux directeurs exécutifs de la société (Noel O'Halloran, Responsable des Investissements, et Geoff Blake, Responsable du Développement Commercial). Le comité est constitué de membres de la direction, y compris notre Responsable de l'Investissement Responsable, notre Responsable de la Conformité et différents autres spécialistes produits confirmés. Le comité a en charge tous les aspects de l'investissement Responsable, notamment la philosophie, les politiques, les questions opérationnelles liées à la mise en œuvre des facteurs d'IR dans l'ensemble des produits existants, la sélection des prestataires de services compétents, le développement de nouveaux produits d'IR, le vote par procuration pour les fonds pour lesquels KBIGI est responsable du vote, l'engagement et les contacts avec des organismes et groupes d'IR extérieurs. Alors que le comité et ses coprésidents sont, au final, responsables en vertu du mandat, nous avons affecté la propriété de certaines tâches au sein du comité afin de garantir l'efficacité, la conformité et la propriété.

Chaque année depuis 2016, nous avons obtenu une note « A+ » dans les catégories Stratégie et Gouvernance des PRI, lesquels réalisent une évaluation détaillée annuelle des activités d'Investissement Responsable de la société.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Toutes les questions d'Investissement Responsable / ESG relèvent de la compétence du Comité d'Investissement Responsable de la société, lequel est coprésidé par deux de ses directeurs généraux. Ces fonctions sont présentées dans le mandat du comité.

La société comporte un Responsable de l'Investissement Responsable et un analyste ESG.

Les politiques d'Investissement Responsable suivantes sont également consultables sur notre site Web :

<https://www.kbiglobalinvestors.com/policies/>

- KBIGI Responsible Investment policy (Politique d'Investissement Responsable de KBIGI)
- KBIGI Engagement Policy (Politique d'engagement de KBIGI)
- KBIGI Conflicts of Interest Policy (Politique de conflits d'intérêt de KBIGI)
- Natural Resource Strategies Harmful Activities Exclusion Policy (Politique d'exclusions d'activités dommageables pour les Natural Resource Strategies)

Vous trouverez ci-dessous également le lien concernant les publications en rapport avec le règlement SFDR.

<https://www.kbiglobalinvestors.com/eu-sustainable-finance-disclosures/>

Veillez noter qu'Amundi est responsable du vote par procuration pour Amundi-KBI Aqua. La gouvernance, la politique et la stratégie d'intégration des critères ESG dans la politique d'investissement d'Amundi sont disponibles sur le site Web : https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Concernant les risques ESG, notre stratégie consiste à allouer aux facteurs ESG une part substantielle des pondérations au sein de notre modèle exclusif de valorisation des entreprises. En résumé, la stratégie consiste à éviter les risques ESG en 'pénalisant' les sociétés (au sein de notre modèle de valorisation) ayant

des performances ESG médiocres. À l'inverse, nous évaluons lesdites performances ESG à travers notre propre connaissance approfondie de la société et un certain nombre de documents de la recherche externe.

L'atténuation et l'adaptation en matière de changement climatique sont des aspects fondamentaux de notre gamme *Natural Resource Strategies* :

- L'atténuation est l'activité consistant à réduire et freiner les émissions de gaz à effet de serre. La meilleure approche en la matière est la « décarbonisation », autrement dit la transition du mix d'énergies mondiales des énergies fossiles vers des sources d'énergie propres et renouvelables.

- L'adaptation est l'activité consistant à améliorer la résilience mondiale aux effets du changement climatique. Ces efforts seront les plus soutenus dans les domaines du cycle de l'eau et du cycle alimentaire.

Ils font partie intégrante de nos offres phares pour les investisseurs et offrent une opportunité d'investissement dans des sociétés à l'avant-garde de la réduction des risques liés au climat, d'où une opportunité d'investissement intéressante.

Nous aspirons aussi à faire face aux risques climatiques à travers nos activités d'engagement. Pour faire face aux défis du changement climatique, KBIGI prend non seulement part à des initiatives de collaboration clé en main (par ex., Climate 100+ et Carbon Disclosure Project), mais dialogue aussi constamment avec les émetteurs. Par ce dialogue, KBIGI et un émetteur peuvent aborder les approches pour faire face au dilemme environnemental et mettre en œuvre un plan d'action tenant compte de la question climatique.

En juillet 2021, nous sommes devenus signataires de l'initiative Net Zero Asset Managers, nous engageant à fixer des objectifs intermédiaires d'ici 2030 et à atteindre le net zero d'ici 2050 ou plus tôt. L'initiative Net Zero Asset Managers - un projet conjoint de l'IIGCC, des PRI, des CERES et d'autres organisations spécialisées dans le climat ou l'IR - a défini ce que les gestionnaires d'investissement devraient faire pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Notre engagement actuel consiste à réduire l'intensité carbone de 100 % de nos actifs sous gestion : - de 7,6 % par an en moyenne - sur la période allant de fin 2019 à fin 2024 - englobant les émissions de scope 1 et 2 pour l'instant, mais en vue d'inclure les émissions de scope 3 (en amont et en aval) lorsque la disponibilité et la qualité des données se seront améliorées. En ce qui concerne les émissions carbone de nos propres activités (par opposition à nos investissements), nous avons réalisé un audit de nos émissions et soumis nos données au CDP pour la première fois. Nous avons institué un objectif formel de réduction des émissions Scope 1, Scope 2 et Scope 3 en amont par employé de 30 % en 2024, par rapport à l'année de référence 2019.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

La société a mis en place un Comité d'Investissement Responsable « Responsible Investing Committee » de haut niveau. Celui-ci est présidé par deux directeurs exécutifs de la société (Noel O'Halloran, Responsable des Investissements, et Geoff Blake, Responsable du Développement Commercial). Le comité est constitué de membres de la direction, y compris notre Responsable de l'Investissement Responsable, notre Responsable de la Conformité et différents autres spécialistes produits confirmés. Tous les membres du comité s'engagent fermement sur toutes les questions liées aux enjeux ESG et à l'Investissement Responsable depuis au moins la création du comité en 2014. Le comité a en charge tous les aspects de l'investissement responsable, notamment la philosophie, les politiques, les questions opérationnelles liées à la mise en œuvre des facteurs d'IR sur l'ensemble des produits existants, la sélection des prestataires de services compétents, le développement de nouveaux produits d'IR, le vote par procuration pour les fonds pour lesquels KBIGI est responsable du vote, l'engagement et les contacts avec des organismes et groupes d'IR extérieurs.

La société comporte un Responsable de l'Investissement Responsable et un analyste ESG.

Eoin Fahy B.A., A.S.I.A.I

34 ans au sein de la société ; 34 ans d'expérience dans l'industrie
Responsable de l'Investissement Responsable

Eoin a rejoint le département de recherche de la société en tant qu'analyste des investissements sur les marchés à taux fixes en 1988 et est devenu Economiste en chef en 1990. Depuis 2014, il est Responsable de l'Investissement Responsable et, à ce titre, il supervise l'approche de la société en matière d'Investissement Responsable et de développement durable. Celle-ci a obtenu la note maximale A+ pour chaque module de l'évaluation annuelle de ses activités d'investissement responsable réalisée par les PRI. Il est membre fondateur du comité directeur de SIF Ireland, membre du comité directeur de CDP Ireland et membre du groupe de travail Macroeconomic Risks de l'initiative PRI. Il représente les sociétés dans leurs interactions avec différentes organisations internationales de développement durable et d'investissement responsable, notamment l'initiative PRI, le CDP, le réseau d'investisseurs CERES et l'Institutional Investors Group on Climate Change.

Jeanne Chow Collins, CAIA

10 ans au sein de la société ; 22 ans d'expérience dans l'industrie
Analyste ESG & Engagement / Vice-président, Investissement Responsable

Jeanne a rejoint la société en 2014 comme nouvelle ressource dans le domaine ESG, afin d'aider à gérer la relation avec tous les acteurs concernés (internes et externes) dans le domaine de l'investissement responsable. Elle travaille avec l'équipe commerciale sur les enjeux ESG, les analyses du climat et des impacts, les exclusions et le reporting. Elle collabore aussi avec l'équipe Global Equity, afin d'approcher les sociétés dont nous sommes actionnaires en vue de promouvoir les pratiques économiques durables et responsables, et de veiller à ce que toutes les pratiques d'engagement et de vote par procuration soient en phase avec nos priorités en matière d'Investissement Responsable. Elle cumule plus de 10 ans d'expérience dans le développement de produits, ainsi que le marketing institutionnel et retail dans le secteur de la gestion des fonds asiatiques. Jeanne est analyste financier agréé CAIA (Chartered Alternative Investment Analyst) et est titulaire du certificat CFA ESG investing. Elle a obtenu un « BA in International Relations » à l'University of British Columbia et un « MSc in Capital Markets, Regulation and Compliance » à l'University of Reading.

Pour nos *Natural Resources Strategies*, les facteurs ESG font partie intégrante du processus de recherche et d'investissement (deux des quatre piliers de notre modèle propriétaire de valorisation sont les facteurs ESG) et, à ce titre, la recherche et les notes ESG relèvent des 7 gérants de portefeuille et de l'analyste du portefeuille, et tous effectuent ce travail sur les enjeux ESG depuis des années.

Nos *Global Equity Strategies* sont gérées à travers un processus d'investissement systématique. À cette fin, nous utilisons les notes ESG fournies par le prestataire MSCI ESG Research, lequel couvre les indices MSCI World, Emerging Markets et Small Cap. Une équipe interne d'analystes ESG ne pourrait pas couvrir en profondeur l'univers nécessaire pour notre processus d'investissement.

En 2020, des formations sur l'Investissement Responsable dispensées par la PRI Academy ont été proposées à tous les membres du personnel en charge des investissements et, au moment de la rédaction de ce document, la grande majorité a réussi la formation. Notre Responsable de l'IR a obtenu le nouveau niveau quatre de la certification d'analyste financier agréé (CFA) dans l'investissement ESG.

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Veillez-vous reporter à la réponse du point 2.5.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Initiatives générales

- National Asset Manager Association (RI Group)
- PRI – Principles for Responsible Investment
- SIF – Sustainable Investment Forum

- CERES – Réseau d’investisseurs sur les risques climatiques
- Paris Aligned Investment Initiative

Initiatives concernant l’environnement/le climat

- Carbon Disclosure Project
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- CDP Water Initiative « Waste Water Zero Commitment »
- Climate Action 100+
- Net Zero Asset Manager Initiative
- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)

2.8 Quel est l’encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31 décembre 2023, l’encours total des actifs Investissement Responsable de KBIGI s’élevait à 15,9 milliards d’euros.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31 décembre 2023, le pourcentage des actifs Investissement Responsable s’élevait à 99%.

2.10 Donnez la liste des fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

Nos fonds Investissement Responsable ouverts au public sont disponibles sur notre site internet en cliquant sur le lien suivant : <https://www.kbiglobalinvestors.com/>

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce code de transparence

3.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

Nous mettons en œuvre des principes pour l'Investissement Responsable, premièrement car nous croyons aux effets positifs des facteurs ESG sur le risque et le rendement des investissements, et, deuxièmement car l'application de ces principes dans la gestion des investissements peut contribuer à la réalisation d'objectifs ESG qui sont dignes d'être atteints en tant que tels, et qui sont également dans le meilleur intérêt des investisseurs à long terme.

L'intégration de facteurs de durabilité au sein du processus d'investissement se manifeste par la prise en compte d'une approche en sélectivité. Elle consiste à exclure de l'univers défini (l'univers Eau défini par l'équipe KBI / Natural Resource Strategies Team) au moins 20% des émetteurs, sur la base de leur notation ESG. Par ailleurs, 90% des titres en portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse ESG.

La stratégie Eau promeut des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des sociétés qui, de l'avis du gérant, génèrent une part importante de leur chiffre d'affaires et opèrent de manière durable dans le secteur de l'eau, notamment dans les domaines du traitement de l'eau et des eaux usées, des tests de l'eau, des infrastructures, de la filtration, des services d'ingénierie et de conseils, ainsi que des pompes/vannes (à l'exclusion du secteur de l'eau en bouteilles). La fourniture d'une eau potable et salubre et de services d'assainissement est, de l'avis du gérant un avantage environnemental et sociétal.

Lorsqu'il identifie des investissements permettant à la stratégie Eau de promouvoir les caractéristiques environnementales ou sociales, le gérant adopte les stratégies suivantes :

- Le gérant identifie les sociétés qui exercent leur activité dans le secteur de l'eau et il intègre une analyse de leurs performances ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) dans son analyse et ses décisions d'investissement.
- Le gérant réalise sa propre évaluation des performances environnementales et sociales des sociétés dans lesquelles il investit, sur la base de ses propres recherches et connaissances des sociétés, d'informations publiques et d'informations (y compris d'informations ESG spécialisées) et de notes de prestataires de données extérieures.

Le processus de construction de portefeuille employé par le gérant exclut les placements réputés incompatibles avec ses directives d'investissement responsable ou en lien avec certains secteurs controversés, tels qu'identifiés par le Comité d'Investissement Responsable de KBIGI. La stratégie n'investit pas dans une société sans lien avec le secteur de l'eau, notamment concernant le domaine du traitement de l'eau et des eaux usées, des tests de l'eau, des infrastructures, de la filtration, des services d'ingénierie/de conseil et des pompes/vannes. Par ailleurs, la stratégie Eau ne peut investir dans des sociétés qui prennent part à certaines activités au-delà de certains seuils, notamment à la fracturation, à l'extraction de charbon et à la production d'électricité à partir du charbon. Toutes les informations sur ces exclusions appliquées en interne sont disponibles sous le lien <https://www.kbiglobalinvestors.com/wpcontent/uploads/2023/01/House-exclusion-policy-revised-January-2023-final.pdf> tandis que les exclusions spécifiques à nos Natural Resource Strategies (dont la stratégie Eau) sont disponibles sous le lien https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2022/10/NRS_harmful-activities-policy-October2022.pdf.

Le gérant évalue aussi les pratiques et les performances de gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit. Cette évaluation repose sur les propres recherches du gérant et sur ses connaissances de la société basées sur ses interactions directes avec celle-ci, sur son analyse des états financiers et des documents associés de la société, ainsi que sur des informations, y compris des notes et informations de gouvernance spécifiques provenant d'au moins un prestataire de données, afin d'avoir la conviction que les émetteurs concernés suivent de bonnes pratiques de gouvernance, en particulier, concernant les structures de bonne gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales. KBIGI surveille régulièrement le respect des caractéristiques sociales et/ou environnementales exposées

ci-dessus via ses propres recherches constantes et une surveillance permanente des sociétés du portefeuille, ainsi qu'à travers les recherches et notations de prestataires de données.

Le gérant surveille une multitude d'indicateurs de développement durable pour mesurer les caractéristiques environnementales et sociales exposées ci-dessus, notamment les aspects suivants :

- Le pourcentage de revenus réalisés selon une estimation par sociétés du portefeuille travaillant dans le secteur de l'eau.
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille, telle que déterminée en utilisant les scores ESG des sociétés communiqués par les prestataires de données.
- L'intensité carbone du portefeuille mesurée par un prestataire extérieur de services de mesures d'empreinte carbone.
- Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil d'administration des entreprises dans lesquelles la stratégie investit.

Pour être en conformité avec le label ISR, le gérant suit en particulier quatre indicateurs d'impact permettent d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille :

- Environnement : Lutte contre le réchauffement ou intensité carbone du portefeuille mesurée par un prestataire extérieur de services de mesures d'empreinte carbone
- Social : Politique de prévention des accidents du travail
- Gouvernance : Diversité hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration
- Respect des droits humains : Politique de Droits Humains

L'équipe de gestion s'engage à améliorer le portefeuille par rapport à l'univers d'investissement (univers Eau défini par l'équipe KBI / Natural Resource Strategies Team) sur les deux indicateurs suivants :

- Social : Politique de prévention des accidents du travail
- Gouvernance : Diversité hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration

D'un point de vue financier, le fonds n'a pas d'indicateur de référence, toutefois le référentiel du label ISR impose de présenter une comparaison financière entre le fonds et un indice de référence afin que les investisseurs puissent évaluer dans quelle mesure le fonds s'écarte ou se rapproche de son indicateur de référence sur le long terme. Dans ce cadre et à titre purement informatif, les tableaux, ci-dessous, présentent une comparaison du fonds face à son univers d'investissement, le MSCI ACWI NR⁴.



⁴ MSCI All Country World Index net dividendes réinvestis, indice représentatif des actions internationales.

Performance nette au 28/06/2024	YTD	1 an	3 ans annualisés	5 ans annualisés	Annualisé depuis la création¹
Amundi KBI Aqua ISR	6.6%	14.9%	7.2%	10.9%	9.3%
MSCI ACWI NR	14.7%	23.0%	9.2%	12.1%	10.4%
Excès de rendement	-8.1%	-8.0%	-2.0%	-1.2%	-1.1%
Indicateurs de risque²	YTD	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
Volatilité du portefeuille	-	12.0%	13.6%	17.6%	15.9%
Volatilité de l'indice	-	10.4%	12.6%	15.7%	14.5%
Ratio de Sharpe (ptf)	-	0.84	0.38	0.57	0.56
Ratio de Sharpe (indice)	-	1.69	0.57	0.72	0.69
Perte maximale (ptf)	-5.0%	-9.5%	-18.1%	-38.3%	-38.3%
Perte maximale (indice)	-4.1%	-7.3%	-16.3%	-33.4%	-33.4%

Source : Amundi. Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. Les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Tous les enjeux ESG relèvent de la compétence du Comité d'Investissement Responsable de la société, lequel est coprésidé par deux de ses directeurs généraux (y compris le Responsable des Investissements) et inclut six autres collaborateurs de haut rang, notamment le Responsable de l'IR, de la Conformité et d'autres spécialistes produits. Ce comité décide de toutes les politiques ESG et supervise aussi les aspects opérationnels liés à la mise en œuvre des facteurs ESG.

Concernant les ressources extérieures de recherche ESG, il convient d'abord de noter que les enjeux ESG font partie intégrante de notre processus d'investissement et les gérants de portefeuille notent, d'un point de vue ESG, chaque société dans laquelle ils investissent ou sont susceptibles d'investir. Les prestataires extérieurs constituent une ressource utile et importante pour cette notation, mais uniquement à ce titre. La décision finale de la note ESG des sociétés est prise majoritairement par les gérants de portefeuille et non par le prestataire extérieur.

En externe, nous faisons appel aux services de deux cabinets d'étude de premier plan dans ce domaine : Institutional Shareholder Services (ISS) et MSCI ESG Research Inc.

- ISS est le prestataire de premier plan dans le domaine des services de recherche en gouvernance d'entreprise, de conseil en vote par procuration et de vote. ISS réalise toutes les recherches de gouvernance spécifiques aux titres pour notre compte.
- MSCI ESG Research fournit des analyses approfondies, des notes et des analyses des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés dans lesquelles nous investissons ou que nous considérons, et nous fournit un score quantitatif global de chaque société, en tenant compte de tous les facteurs ESG. Cette recherche sert aussi, si nécessaire, à exclure des sociétés de nos portefeuilles, lorsqu'elles sont en lien avec certains secteurs. Par exemple, nous n'investissons pas dans des sociétés qui participent à la fabrication de bombes à fragmentation ou mines terrestres, qui contreviennent gravement aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies, ou qui prennent part à l'extraction de charbon à grande échelle pour les centrales thermiques ou à la production d'électricité à

partir du charbon. D'autres activités controversées peuvent être exclues à la demande de clients de manière séparée.

Par ailleurs, nous sommes membres ou signataires de différents organismes professionnels et initiatives, notamment les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, le CDP (Carbon Disclosure Project), le réseau d'investisseurs sur le risque climatique CERES, la Workforce Disclosure Initiative et l'Institutional Investors Group on Climate Change. Ces organismes professionnels fournissent, dans de nombreux cas, des intrants utiles à travers des discussions entre pairs sur des questions pertinentes ainsi que des recherches spécifiques sur certains sujets.

La société fait aussi partie du groupe Amundi (bien que notre exercice notre activité en toute indépendance) et nous avons accès aux ressources ESG considérables du groupe.

3.3 Quels principes et critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nous mettons en œuvre des principes pour l'Investissement Responsable, premièrement car nous croyons aux effets positifs des facteurs ESG sur le risque et le rendement des investissements, et, deuxièmement car l'application de ces principes dans la gestion des investissements peut contribuer à la réalisation d'objectifs ESG qui sont dignes d'être atteints en tant que tels, et qui sont également dans le meilleur intérêt des investisseurs à long terme.

Les critères ESG constituent un aspect fondamental de notre philosophie et de notre approche. L'investissement dans les sociétés qui apportent des solutions à la pénurie de l'eau potable présente des avantages environnementaux et sociaux évidents. Mais, par ailleurs, nous intégrons les facteurs ESG directement dans notre processus d'investissement, de sorte que même au sein de l'univers de la stratégie Eau, les sociétés ayant de bonnes qualifications ESG sont plus susceptibles d'être incluses dans le portefeuille ou auront une pondération plus élevée que celles qui en sont dépourvues.

Nos gérants utilisent un modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste, et en parallèle, la probabilité qu'il atteigne sa valeur cible inférieure ou pessimiste. Ce modèle comprend quatre facteurs, dont deux sont des critères ESG, comme indiqué ci-après :

- **Gouvernance** : le conseil d'administration de la société représente-t-il suffisamment les intérêts des actionnaires, notamment des actionnaires minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, cet aspect peut-il être modifié ?
- **Environnemental et social** : les produits de la société améliorent-ils les objectifs environnementaux et/ou sociaux/durables de la société ?

Un score spécifique est attribué à chaque titre en fonction de chacun des facteurs, qui alimente directement le modèle propriétaire permettant de calculer la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste.

Les critères ESG intégrés à chaque étape du processus d'investissement



Ce document, privé et confidentiel, est réservé à l'usage exclusif des clients institutionnels et professionnels auxquels il s'adresse.

12 | Amundi KBI Aqua | janvier 2022

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Nous prenons en compte les critères ESG suivants :

Gouvernance :

- Pouvons-nous considérer que le conseil d'administration représente les intérêts des actionnaires, et en particulier ceux des actionnaires minoritaires ?
- Existe-t-il un actionnaire majoritaire dont les intérêts sont potentiellement conflictuels ?
- Le conseil d'administration a-t-il répondu à des mécontentements persistants ?
- De mauvaises décisions ont-elles été prises en matière d'affectation du capital ?
- Le conseil d'administration a-t-il exercé une surveillance raisonnable des politiques de rémunération des hauts dirigeants ?
- Le conseil d'administration cherche-t-il à imposer des changements controversés ou s'oppose-t-il à des changements logiques lors des assemblées annuelles ?
- Aurions-nous des difficultés à modifier la composition du conseil d'administration si nécessaire (les facteurs pertinents incluent la domiciliation de la société, les droits de vote différenciés, la classification du conseil, etc.) ?
- La société et/ou le(s) membre(s) responsable(s) du conseil d'administration ont-ils essayé de contacter les investisseurs au sujet de tout problème dont ils auraient connaissance ?
- Ont-ils répondu aux votes consultatifs quand bien même ceux-ci ne sont pas obligatoires ?
- La gouvernance et la composition du conseil d'administration sont-elles conformes aux meilleures pratiques ou s'y apparentent-elles (y compris, par exemple, en matière d'égalité des sexes, de nombre

d'administrateurs indépendants, de désignation d'un directeur principal, de constitution appropriée des comités essentiels du conseil, de renouvellement raisonnable des membres du conseil) ?

- La société est-elle domiciliée dans un marché ou un pays où la surveillance en matière de gouvernance/respect réglementaire est faible ?
- La société est-elle trop petite pour répondre aux meilleures normes, tout en montrant néanmoins un engagement général en faveur d'une bonne gouvernance dans la mesure du possible ?
- Nos fournisseurs de données ESG externes ou actionnaires activistes ont-ils exprimé une préoccupation importante à l'égard de la gouvernance, et si oui, la société a-t-elle donné une réponse satisfaisante ?

Environnemental et social :

- La société fournit-elle des solutions pour soutenir les objectifs environnementaux et sociaux à long terme (et ce faisant, est-elle plus susceptible d'avoir un avantage concurrentiel durable à long terme), et travaille-t-elle de façon acceptable ?
- La société fournit-elle des moyens d'accroître l'accès et l'approvisionnement, de réduire la demande et la production de déchets, et/ou d'améliorer ou d'assurer la qualité de l'eau, de l'énergie ou des aliments ?
- La société communique-t-elle suffisamment sur ses caractéristiques environnementales et sociales ?
- Les caractéristiques environnementales et sociales, et leur communication s'améliorent-elles au fil du temps (le cas échéant) ?
- Les interactions avec la société nous laissent-elles penser que sa direction prend très au sérieux les questions environnementales et sociales, et qu'elle comprend à quel point/pourquoi elles sont importantes pour nous (et d'autres investisseurs) ?
- La société opère-t-elle sur des marchés où la surveillance réglementaire en matière environnementale ou sociale est faible (et si oui, a-t-elle fait des efforts pour s'assurer que les normes ne tombent pas au plus bas niveau légal concernant, par exemple, le travail des enfants, la pollution/les émissions et la sécurité des produits) ?
- Les agissements de la société (lobbying, etc.) sont-elles conformes à ses politiques publiques, etc. ?
- Si pertinent selon le secteur d'activité et l'envergure de la société, celle-ci dispose-t-elle de plans crédibles visant à contrer les impacts des changements climatiques ?
- Existe-t-il des signes de comportement déraisonnables contraires aux intérêts des consommateurs, par exemple des prêts usuraires, l'appartenance à un trust, des efforts visant à « tricher » ou des normes réglementaires faussées ?
- Des fournisseurs/conseillers de données ESG externes ou actionnaires activistes ont-ils exprimé une préoccupation importante à l'égard des questions environnementales et sociales, et si oui, la société a-t-elle donné une réponse satisfaisante ?
- La société est-elle trop petite pour répondre aux meilleures normes, tout en montrant néanmoins un engagement général en faveur des questions environnementales et sociales dans la mesure du possible ?

Nous croyons aussi à l'importance de l'actionnariat actif et au fait qu'il doit relever de la responsabilité des gérants de portefeuille, afin d'aboutir à l'intégration la plus étroite possible de l'actionnariat actif et de la gestion de portefeuille. Nos gérants de portefeuille examinent tous les votes par procuration controversés et s'engagent auprès des sociétés du portefeuille sur les enjeux ESG.

3.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Nous excluons toutes les entreprises qui dérivent plus de 25 % de leurs revenus de l'extraction du charbon et/ou de la production d'électricité à partir du charbon.

L'atténuation et l'adaptation en matière de changement climatique sont des aspects fondamentaux de notre gamme *Natural Resources Strategies* :

- L'atténuation est l'activité consistant à réduire et freiner les émissions de gaz à effet de serre. La meilleure approche en la matière est la « décarbonisation », autrement dit la transition du mix d'énergies mondiales des énergies fossiles vers des sources d'énergie propres et renouvelables.

- L'adaptation est l'activité consistant à améliorer la résilience mondiale aux effets des changements climatiques. Ces efforts seront les plus soutenus dans les domaines du cycle de l'eau et du cycle alimentaire.

Les questions de changement climatique sont intégrées de différentes manières dans la constitution du portefeuille.

1. Dans le cadre de nos processus d'investissement, nous employons un modèle propriétaire de valorisation comportant quatre piliers, l'un étant les performances environnementales et sociales d'une société. Dans ce cadre, nous examinons notamment si une société propose des solutions pour des objectifs climatiques à long terme, si elle augmente l'accès aux énergies propres et/ou réduit le gaspillage d'énergie, si elle publie suffisamment d'informations sur le climat (y compris ses émissions carbone), si nos interactions avec la société nous apportent la conviction que sa gestion prend au sérieux les questions climatiques, et si des tiers tels que des ONG ou notre prestataire en matière de recherches ESG ont exprimé une préoccupation réelle concernant une question climatique et si la société a fourni une réponse satisfaisante à ce propos. Ces facteurs alimentent directement le score du pilier environnemental et social de la société au sein de notre modèle d'évaluation et détermine ainsi directement, pour partie, notre évaluation de la juste valeur de chaque société.
2. Nous utilisons l'outil PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment), développé par Two Degrees Investing Initiative et les PRI, pour mesurer l'alignement du portefeuille avec différents scénarios climatiques. PACTA agrège des données prospectives mondiales sur les actifs (notamment les plans de production d'une usine manufacturière pour les cinq prochaines années), jusqu'au niveau de la société mère. L'outil produit alors un rapport personnalisé qui nous permet d'évaluer l'alignement global du portefeuille avec différents scénarios climatiques et avec l'Accord de Paris. Outre cette possibilité de mesurer l'alignement de nos portefeuilles, PACTA nous aide aussi à mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures), et à respecter les réglementations liées (Article 173 de la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte, exigences de publications de l'UE à venir, etc.).
3. Nous surveillons les investissements existants en termes de politique climatique et de conformité. En externe, nous faisons appel aux services d'un cabinet d'étude de premier plan dans ce domaine : MSCI ESG Research Inc. Ce cabinet nous propose des recherches approfondies, notes et analyses des pratiques et politiques sur le plan climatique des sociétés dans lesquelles nous investissons. Il fournit aussi différentes statistiques en lien avec le climat, afin de nous aider dans notre décision initiale d'achat ou de vente, et dans notre surveillance constante du portefeuille. Par ailleurs, nous sommes membres ou signataires de différents organismes professionnels et initiatives, notamment le CDP (Carbon Disclosure Project) (notre Responsable de l'IR étant le président du Ireland CDP Network), le réseau d'investisseurs sur le risque climatique CERES et l'Institutional Investors Group on Climate Change. Ces organismes professionnels fournissent, dans de nombreux cas, des inputs utiles à travers des discussions entre pairs sur des questions pertinentes ainsi que des recherches spécifiques sur certains sujets. En interne, nous investissons dans des portefeuilles relativement concentrés et, avec notre longue expérience spécialisée de la gestion dans ce secteur, nous « connaissons » très bien nos sociétés émettrices et sommes fréquemment en contact avec elles. Nous abordons régulièrement les questions climatiques avec les sociétés. Bien évidemment, nous avons un programme d'engagement actif visant à identifier les domaines spécifiques dans lesquels nous souhaitons des améliorations des sociétés en termes de performances climatiques et nous abordons ces thématiques avec les sociétés concernées.

4. Pour les sociétés dont les émissions carbone sont particulièrement élevées, nous avons des outils supplémentaires servant à évaluer les performances climatiques, notamment le score Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark (réalisé par CA100+ à partir d'informations de Transition Pathway Initiative, Carbon Tracker et Two Degrees Investing Initiative), lequel note les sociétés sur la base de dix indicateurs. Chaque indicateur comprend 1 à 3 sous-indicateurs ; ces derniers incluent 1 à 2 valeurs. Chaque valeur est évaluée selon une approche oui/non sur la base des informations et éléments de preuve publiés par la société. Les sous-indicateurs et indicateurs sont aussi évalués selon une approche oui/non/partiellement (ou non applicable/non évalué). (Toutefois, le portefeuille n'investit pas dans les sociétés fortement émettrices, de sorte que cet outil, même s'il est disponible, n'est pas utilisé dans la pratique pour ce portefeuille.)
5. Au niveau du portefeuille, nous mesurons et communiquons l'empreinte carbone et les valeurs associées du portefeuille, en utilisant les services de MSCI ESG Research, et en couvrant les émissions scope 1, 2 and 3 (amont et aval). Ce rapport nous procure aussi des données spécifiques à la société sur les émissions.
6. Nous mesurons annuellement l'alignement du portefeuille avec les deux principaux objectifs de développement durable liés au climat, à savoir l'objectif 7 (Énergie propre et d'un coût abordable) et l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique) au moyen de notre méthodologie Revenue Aligned SDG score « RASS ». Les résultats de cette analyse alimentent le score environnemental de chaque société, ce qui influence ainsi la composition du portefeuille.

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)

La stratégie investit seulement dans des sociétés qui apportent des solutions dans une ou plusieurs des quatre catégories suivantes : augmentation de l'approvisionnement, diminution de la demande et du gaspillage, amélioration et test de la qualité, et construction et réparation de l'infrastructure. Nous n'investissons pas dans les producteurs d'eau en bouteilles, car nous ne considérons pas la production et la distribution d'eau en bouteilles comme une composante du cycle de l'eau. Ces producteurs ne sont pas exposés aux facteurs du cycle de l'eau, car ils relèvent plutôt du secteur des biens de consommation courante et présentent les caractéristiques associées.

Une fois la thématique définie (l'eau), nous nous assurons que les sociétés qui constituent cet univers seront exposées aux moteurs de la thématique d'une manière aussi pure que possible. Pour réaliser cet objectif, nos gérants évaluent les sociétés candidates qu'ils ont identifiées à partir d'une multitude de sources du point de vue des revenus. Pour pouvoir prétendre à entrer dans l'univers, les sociétés doivent respecter un des critères de revenus suivants :

- « Pure play » – Au minimum 50 % des revenus en lien avec la thématique pertinente
- Leaders du marché – Au minimum 10 % des revenus découlant de la thématique et leader du marché dans le secteur

Nos gérants utilisent un modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste, et en parallèle, la probabilité qu'il atteigne sa valeur cible inférieure ou pessimiste.

Ce modèle comprend quatre facteurs, dont deux sont des critères ESG, comme indiqué ci-après :

- **Environnemental et social** : les produits de la société appuient-ils les objectifs environnementaux et/ou sociaux/durables de la société ?
- **Gouvernance** : le conseil d'administration de la société représente-t-il suffisamment les intérêts des actionnaires, notamment des actionnaires minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, cet aspect peut-il être modifié ?

Comme expliqué ailleurs dans ce document, chacune de ces questions comporte différentes subdivisions et des approches légèrement différentes seront employées pour évaluer différents titres dans des secteurs distincts et (dans une faible mesure) dans des zones géographiques différentes, mais les questions ci-dessus constituent l'essence de notre méthode pour l'analyse ESG.

De même, comme indiqué ailleurs dans ce document, lors de notre analyse ESG, nous utilisons différents inputs extérieurs, notamment ceux disponibles auprès de nos prestataires de services MSCI ESG Research et Institutional Shareholder Services, et des organismes compétents comme le CDP (anciennement Carbon Disclosure Project).

À titre d'exemple, lors de l'examen d'une entreprise qui a mis au point une nouvelle technologie de purification de l'eau, nous devons évaluer si elle contribue réellement aux objectifs environnementaux de la société. La réponse est susceptible d'être positive si, par rapport à des technologies existantes, cette technologie est plus fiable et/ou meilleur marché, et/ou si son efficacité énergétique est supérieure ou ses émissions ou ses produits dérivés polluants sont inférieurs, sous réserve que les performances de la société en matière de gouvernance soient aussi acceptables.

Lors de cette évaluation, nous examinerons, par exemple, les rapports du CDP afin de vérifier les performances de la société en matière d'émissions carbone, nous analyserons son rapport de développement durable afin d'obtenir des détails sur ses activités en la matière, nous consulterons le rapport de notations MSCI ESG de la société à la recherche de préoccupations importantes sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, et (le plus important) nous réaliserons notre propre recherche détaillée sur tous les facteurs ESG en nous appuyant sur notre propre connaissance détaillée de la société.

À l'inverse, si la technologie ne se démarque pas particulièrement des technologies existantes et n'apporte aucun nouvel avantage sociétal particulier, nous lui attribuerons un score inférieur et serons probablement moins enclins à investir dans le titre. Ou, si nous investissons, la pondération sera probablement inférieure ou il faudra des caractéristiques non ESG plus intéressantes qu'un titre offrant un véritable avantage sociétal.

En s'appuyant sur cette analyse, les gérants de portefeuille attribueront un score ESG interne entre 0 et 10 aux titres dans l'univers d'investissement. En nous basant sur ces scores ESG, nous n'investissons pas dans les 20 % de sociétés les moins bien notées.

3.6 A quelle fréquence est mise à jour l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Toutes les controverses associées aux entreprises font l'objet d'un suivi permanent.

La performance ESG des entreprises est surveillée en permanence, et les scores ESG des entreprises du portefeuille sont examinés par l'ensemble de l'équipe d'investissement des Ressources Naturelles au moins deux fois par an dans le cadre du cycle de 5 semaines des réunions d'équipe. L'équipe d'investissement évalue la performance ESG de tous les titres, sous la direction du directeur des investissements de la société et du responsable de l'investissement responsable (qui fait partie de l'équipe d'investissement).

Nous utilisons les notes ESG de MSCI ESG Research en tant qu'input dans le processus. Six à dix critères ESG clés (par exemple, normes de travail de la chaîne logistique) pertinents pour chaque secteur ainsi que des critères spécifiques à la société sont identifiés et analysés dans le score ESG global final. MSCI ESG Research identifie et évalue constamment la gravité des controverses. Chaque cas donne lieu à une analyse de la nature et de l'échelle de l'impact, puis la gravité de son impact sociétal ou environnemental est évaluée comme très grave ('le pire du pire'), grave, moyenne ou mineure.

4. Processus de gestion

4.1 Comment les critères ESG sont-ils pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement éligible ?

Les critères ESG constituent un aspect fondamental de notre philosophie et de notre approche. L'investissement dans les sociétés qui apportent des solutions à la pénurie de l'eau potable présente des avantages environnementaux et sociaux évidents. Mais, par ailleurs, nous intégrons les facteurs ESG directement dans notre processus d'investissement, de sorte que même au sein de l'univers des titres Eau, i) nous excluons les 20 % de sociétés les moins bien notées sur la base des scores ESG et ii) les sociétés ayant de bonnes qualifications ESG sont plus susceptibles d'être incluses dans le portefeuille ou auront une pondération plus élevée que celles qui en sont dépourvues.

i) Nous définissons d'abord notre univers d'investissement. Les sociétés formant cet univers proposent des produits et services en lien avec le secteur de l'eau. Elles doivent être actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'eau, y compris les secteurs suivants :

- Services publics : par ex. production, distribution et traitement de l'eau ;
- Infrastructure : par ex., canalisations, plomberie, pompes et dispositifs de contrôle de fluide, équipements d'irrigation, construction, ingénierie et conseil ;
- Technologie : par ex., équipements d'analyse, traitement de l'eau, produits chimiques, compteurs.

Pour être incluse dans l'univers d'investissement, une société doit :

- (1) tirer au moins 50 % de ses revenus d'une activité en lien avec l'eau,
- (2) tirer au moins 10 % de ses revenus d'une activité en lien avec l'eau et être reconnue comme un leader sur un marché ou dans un secteur/une niche spécifiques, ou
- (3) faire partie d'un des principaux indices concernant le secteur de l'eau, des ETF sur l'eau ou d'un groupe de référence sur l'eau.

L'univers d'investissement est réduit d'au moins 20 %, autrement dit les titres ayant les scores ESG les plus bas sont exclus.

ii) La sélection de titres consiste à adopter une approche qualitative et fondamentale alliée à une analyse extra-financière basée sur des critères ESG. Nos gérants de portefeuille utilisent un modèle propriétaire pour calculer la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste, et en parallèle, la probabilité qu'il atteigne sa valeur cible inférieure ou pessimiste. Ce modèle comprend quatre facteurs, dont deux sont des critères ESG, comme indiqué ci-après :

- **Gouvernance** : le conseil d'administration de la société représente-t-il suffisamment les intérêts des actionnaires, notamment des actionnaires minoritaires ? Si ce n'est pas le cas, cet aspect peut-il être modifié ?
- **Environnemental et social** : les produits de la société appuient-ils les objectifs environnementaux et/ou sociaux/durables de la société ?

Un score spécifique est attribué à chaque titre en fonction de chacun des facteurs, qui alimente directement le modèle propriétaire permettant de calculer la probabilité que le cours d'un titre atteigne sa valeur cible supérieure ou optimiste.

90% des titres en portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse ISR.

Les critères ESG intégrés à chaque étape du processus d'investissement



— Ce document, privé et confidentiel, est réservé à l'usage exclusif des clients institutionnels et professionnels auxquels il s'adresse.

12 | Amundi KBI Aqua | janvier 2022

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Il est important de noter qu'après l'exclusion des 20 % de titres les moins bien notés sur la base des scores ESG, nous n'utilisons pas de système d'exclusion pour constituer notre portefeuille. Nous appliquons une approche ESG « intégrée », autrement dit nous ne procédons pas nécessairement à une exclusion automatique des investissements en raison de leur notation nettement moins bonne selon notre système de notation ESG (sous réserve que la société ne figure pas dans les 20 % les moins bien notées selon le score ESG). Les investissements mal notés sont moins susceptibles d'être inclus dans le portefeuille et/ou devront présenter un dossier d'investissement hors critères ESG particulièrement intéressant pour y figurer.

À titre d'exemple, lors de l'examen d'une entreprise qui a mis au point une nouvelle technologie (par exemple) de purification de l'eau, nous devons évaluer si elle contribue réellement aux objectifs environnementaux de la société. La réponse est susceptible d'être positive si, par rapport à des technologies existantes, cette technologie est plus fiable et/ou meilleur marché, et/ou si son efficacité énergétique est supérieure ou ses émissions ou ses produits dérivés polluants sont inférieurs. À l'inverse, si la technologie ne se démarque pas particulièrement des technologies existantes et n'apporte aucun nouvel avantage sociétal particulier, nous lui attribuerons un score inférieur et serons probablement moins enclins à investir dans le titre. Ou, si nous investissons, la pondération sera probablement inférieure ou il faudra des caractéristiques non ESG plus intéressantes qu'un titre offrant un véritable avantage sociétal. Le titre pourra malgré tout être sélectionné pour le portefeuille s'il présente des caractéristiques de valorisation particulièrement intéressantes, ou si l'investissement dans cette société est le seul moyen pratique d'être exposé à un facteur ou une caractéristique d'investissement particuliers, ce qui pourrait être le cas, par exemple, si d'autres sociétés concurrentes ne sont pas cotées. Alors que notre évaluation des qualifications ESG de la société est très importante (englobe deux des quatre piliers de notre modèle d'évaluation exclusif), le facteur ESG n'est pas le seul pris en compte pour la décision d'achat ou de vente d'un titre.

Un changement substantiel de notre opinion sur les qualifications ESG d'une société dont nous sommes actionnaires peut, bien évidemment, aboutir à la décision de vendre le titre. Par exemple, nous avons eu connaissance d'allégations selon lesquelles une société du portefeuille pourrait avoir participé (via une filiale) à une entente anticoncurrentielle pour la fixation de prix avec des concurrents. Bien évidemment, cela modifie substantiellement notre évaluation des performances ESG de la société. Suite à notre changement d'évaluation, l'investissement dans la société a perdu tout intérêt et nous avons pris la décision de nous en séparer complètement.

Nous croyons aussi à l'importance de l'actionnariat actif et au fait qu'il doit relever de la responsabilité des gérants de portefeuille, afin d'aboutir à l'intégration la plus étroite possible de l'actionnariat actif et de la gestion de portefeuille. Nos gérants de portefeuille réalisent leur propre démarche d'engagement auprès des sociétés concernant les enjeux ESG.

4.2 Comment le changement climatique est-il pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Merci de vous reporter à la réponse du point 3.4 ci-dessus.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs de l'univers sont soumis à une analyse ESG.

4.4 Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Pour être en phase avec la doctrine de l'AMF mise en œuvre depuis mars 2021, nous réduisons désormais l'univers d'investissement de 20 % sur la base des scores ESG les moins bons.

4.5 Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Le fonds investit UNIQUEMENT dans des sociétés qui fournissent des solutions pour faire face à la pénurie mondiale d'eau potable et salubre, ainsi que des services d'assainissement.

4.6 Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds peut procéder à des activités de prêt et d'emprunt de titres en vertu du Code monétaire et financier français.

Toutefois, le fonds ne procède actuellement pas à des prêts de titres et ne l'a jamais fait. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur la nature ISR du fonds.

4.7 Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Le fonds peut employer des produits dérivés en remplacement de titres vifs, notamment à l'occasion des mouvements de flux liés aux souscriptions/rachats ou en cas de circonstances particulières comme les fluctuations importantes des marchés. Il s'agit néanmoins d'une composante non essentielle d'un processus basé sur l'analyse fondamentale.

Toutefois, le fonds n'utilise actuellement pas de produits dérivés et ne l'a jamais fait. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur la nature ISR du fonds.

4.8 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de ses actifs nets dans des parts ou actions des OPC et fonds d'investissement suivants :

- OPCVM français ou étrangers(1)
- FIA français/européens ou fonds d'investissement qui respectent les critères établis par le Code monétaire et financier français(2)

Ces OPC et fonds de placement peuvent investir jusqu'à 10 % de leurs actifs dans des OPCVM, FIA ou fonds de placement. Ils peuvent être gérés par le gestionnaire du fonds ou une société affiliée. Le profil de risque de ces OPC est compatible avec celui des OPCVM.

(1) jusqu'à 100 % des actifs nets (maximum réglementaire)

(2) jusqu'à 30 % des actifs nets (maximum réglementaire)

Toutefois, le fonds n'investit actuellement pas dans des OPC et ne l'a jamais fait. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur la nature ISR du fonds.

4.9 Le ou les fonds pratiquent-ils la vente à terme (short selling) ?

Pas d'utilisation du short selling dans la gestion du fonds.

5. Contrôle ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Contrôles internes :

Tout titre proposé afin d'être admis dans l'univers doit être approuvé par deux membres désignés du Comité d'Investissement Responsable. Cette approbation est donnée uniquement une fois que le gérant de portefeuille ayant demandé l'inclusion du titre a fourni des informations contextuelles détaillées expliquant l'éligibilité de la société à l'investissement conformément aux critères ESG du fonds. Le Comité d'Investissement Responsable examine et ratifie toutes ces décisions. Les gérants de portefeuille peuvent uniquement investir dans des titres ajoutés précédemment à l'univers au moyen de la procédure exposée ci-dessus. Si un gérant de portefeuille a essayé d'ajouter à l'univers un titre non approuvé au préalable, notre application Portfolio Modelling n'autorisera pas cet ajout au modèle de portefeuille et il ne sera pas disponible à l'achat. L'univers d'investissement de la stratégie inclut les 80 % de sociétés ayant obtenu les scores ESG (internes) KBI les plus élevés et exclut les 20 % de sociétés ayant obtenu les scores ESG KBI les plus bas. Si un titre exclu est détenu dans la stratégie, les gérants de portefeuille le vendront dès que possible dans un délai maximum de 3 mois.

Considérations ESG dans le contrôle de risque :

En ce qui concerne les risques ESG, nous allouons une part importante des pondérations de notre modèle d'évaluation propriétaire upside/downside aux facteurs ESG. En bref, la stratégie consiste à éviter les risques ESG en "pénalisant" les entreprises (dans notre modèle d'évaluation) qui ont une mauvaise performance ESG, et vice versa. Nous évaluons cette performance ESG à l'aide de notre propre connaissance approfondie de l'entreprise ainsi que de plusieurs données externes. En termes de risques opérationnels (internes) liés à l'ESG, KBIGI s'est engagé en faveur de l'ESG et nous avons donc un faible appétit pour le risque en ce qui concerne toute défaillance potentielle de son application au sein de l'entreprise. Les risques potentiels qui pourraient entraîner une défaillance sont identifiés par nos processus d'identification et d'évaluation des risques. KBIGI adopte une approche "Top" à "Bottom" en termes d'identification et d'évaluation des risques. L'évaluation des risques de bas en haut capture les risques et les contrôles plus granulaires identifiés par les unités opérationnelles et l'évaluation des risques Top-Down (TDRA) est une identification et une évaluation des risques stratégiques de l'entreprise par la direction. L'évaluation descendante des risques a permis d'identifier, d'évaluer et de surveiller l'échec de l'ESG au sein de l'entreprise en tant que risque matériel potentiel. Il est inclus dans le registre des risques TDRA, où il est suivi et examiné par le comité des risques à intervalles réguliers.

6. Mesure d'impact et reporting ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Nous utilisons un certain nombre de facteurs pour évaluer la qualité ESG du fonds.

Tout d'abord, nous nous assurons que le fonds n'est pas investi dans des entreprises dont les performances ESG sont trop faibles et inacceptables (notre politique consiste à ne pas investir dans les 20% d'entreprises dont les scores ESG de KBI sont les plus faibles ; à ne pas investir dans des entreprises qui violent de manière grave et répétée les principes du Pacte mondial des Nations Unies ; à ne pas investir dans des entreprises impliquées dans certaines armes controversées et à ne pas investir dans des entreprises impliquées dans certaines autres activités, comme indiqué ailleurs dans ce document).

Ensuite, nous veillons à ce que le fonds n'investisse que dans des sociétés qui fournissent des solutions à la pénurie mondiale d'eau potable, car la fourniture de ces solutions présente, selon nous, des avantages environnementaux et sociaux importants. Tous les ajouts à l'univers investissable doivent être approuvés par le Comité d'Investissement Responsable de notre société, sur la base de preuves documentaires fournies par les gérants de portefeuille qui démontrent que l'entreprise répond à ces critères.

En outre, nous évaluons une série de facteurs ESG afin de déterminer notre score ESG pour chaque entreprise bénéficiaire d'un investissement, et ce score est un facteur important dans la détermination de la juste valeur dans notre modèle propriétaire de valorisation des entreprises. Pour déterminer ce score ESG, nous posons une série de questions qui sont détaillées à la question 3.3.

Nous évaluons aussi les indicateurs spécifiés au point 6.2 ci-dessous.

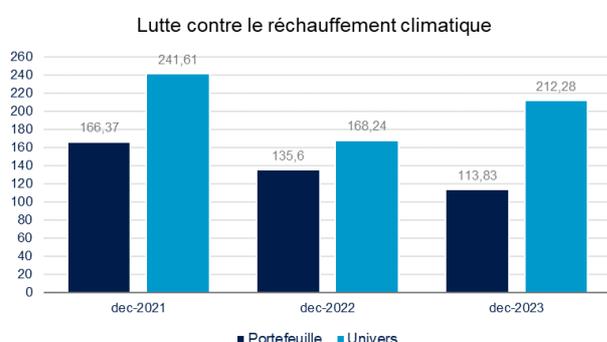
6.2 Le cas échéant, quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

KBI surveille aussi des indicateurs d'impact ESG pour les fonds ouverts qui ont obtenu le label ISR de l'administration française. Quatre indicateurs d'impact permettent d'évaluer la qualité ESG d'un portefeuille. Quatre indicateurs représentatifs des performances environnementales, sociales, de gouvernance et concernant les droits de l'Homme ont été identifiés. Nous évaluons et surveillons régulièrement chacun des quatre facteurs ESG ci-dessous au niveau du portefeuille, et nous vérifions que pour les facteurs sociaux et de gouvernance, le score moyen du portefeuille dépasse celui de l'univers investissable.

L'objectif du gérant est de fournir un score en amélioration par rapport à son univers d'investissement de référence sur les indicateurs social et de gouvernance. L'univers d'investissement de référence est l'univers Eau défini par l'équipe KBI / Natural Resource Strategies Team.

Les quatre indicateurs sont les suivants :

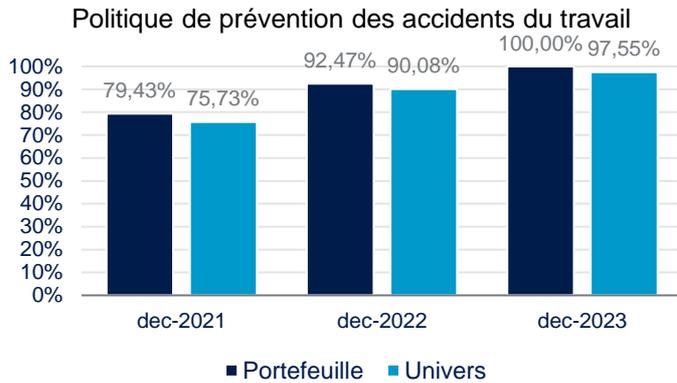
- **Environnement** : Lutte contre le réchauffement ou intensité carbone du portefeuille mesurée par un prestataire extérieur de services de mesures d'empreinte carbone.



Source MSCI ESG Research. L'intensité carbone moyenne pondérée est une mesure de l'exposition du portefeuille/de l'univers d'investissement aux risques liés aux émissions carbone et est calculée comme le produit de la somme des intensités carbone et des pondérations des sociétés du portefeuille/de l'univers d'investissement

Couverture	dec-2021	dec-2022	dec-2023
% couverture portefeuille	96,15%	99,13%	99,63%
% couverture univers	97,38%	98,46%	98,21%

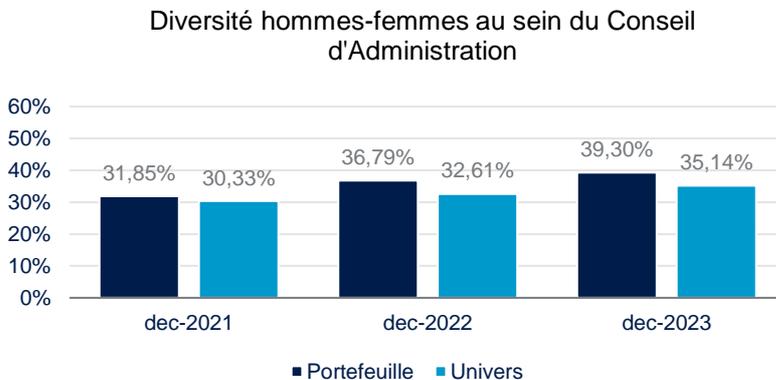
- **Social** : Le pourcentage de sociétés du portefeuille ayant une politique de Santé et sécurité au travail, visant à diminuer les risques associés à la santé et à la sécurité au travail.



Source : Santé et sécurité des employés Refinitiv. Le pourcentage de sociétés du portefeuille/de l'univers d'investissement ayant obtenu la certification OHSAS 18001 en matière de santé et de sécurité des employés, une norme internationale qui fournit un cadre pour identifier, contrôler et réduire les risques associés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

Couverture	dec-2021	dec-2022	dec-2023
% couverture portefeuille	95,12%	99,13%	98,57%
% couverture univers	92,62%	97,80%	95,23%

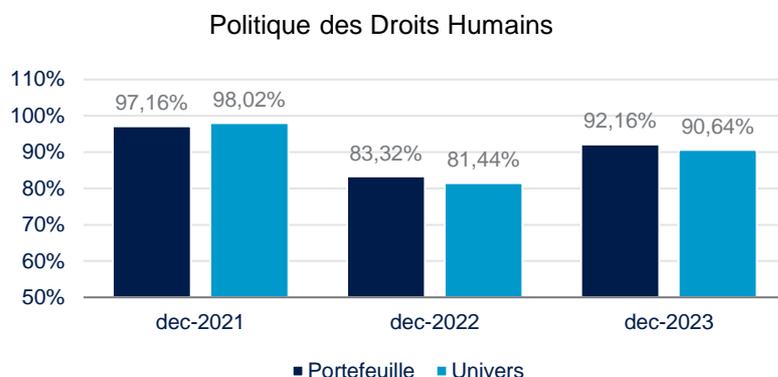
- **Gouvernance** : Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil des sociétés dans lesquelles le portefeuille investit.



Source : Gouvernance: Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration Refinitiv. Le pourcentage de femmes parmi les membres des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles le portefeuille/l'univers d'investissement investit.

Couverture	dec-2021	dec-2022	dec-2023
% couverture portefeuille	95,12%	99,70%	99,63%
% couverture univers	92,62%	98,56%	98,42%

- **Respect des droits de l'Homme** : Le pourcentage des sociétés du portefeuille ayant une politique des droits de l'Homme.



Source : Gouvernance: Diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration Refinitiv. Le pourcentage de femmes parmi les membres des conseils d'administration des entreprises dans lesquelles le portefeuille/l'univers d'investissement investit.

Couverture	dec-2021	dec-2022	dec-2023
% couverture portefeuille	95,12%	99,13%	98,57%
% couverture univers	92,62%	81,44%	95,23%

Il est à noter que l'indicateur Social a évolué en décembre 2022 vers « Politique de prévention des accidents du travail » basé sur les données MSCI. L'indicateur suivi avant cette date était : Le pourcentage de sociétés du portefeuille ayant la certification OHSAS 18001 Santé et sécurité au travail, une norme internationale qui fournit un cadre pour l'identification, le contrôle et la diminution des risques associés à la santé et à la sécurité au travail.

En outre, le fonds suit la politique de vote du groupe Amundi. Les tableaux, ci-dessous présentent les statistiques de vote pour le fonds sur l'année 2023.

Statistiques globales	Votées	Votables	En %
Nombre de Compagnies votées	45	45	100%
Nombre d'Assemblées Générales votées	51	51	100%
% d'Assemblées Générales avec au moins un vote d'opposition	76%		
Nombre de résolutions votées	621	621	100%
% de Résolutions votées « Against management » (*)	25%		

Votes Contre le Management

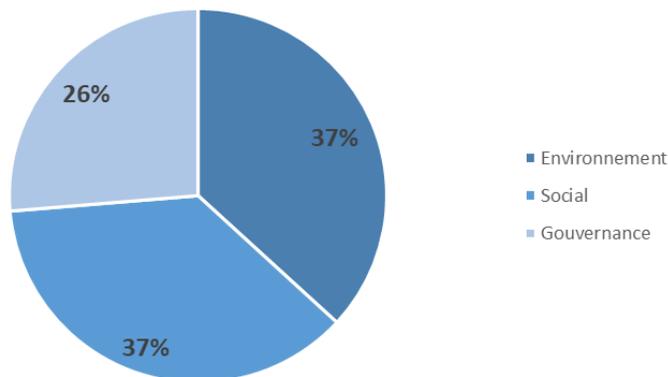
Nombre de résolutions votées « Against Management » 152

Répartition des votes d'opposition	Vote
Structure des Conseils	68%
Rémunérations	18%
Opérations sur Capital	8%
Dividendes	1%

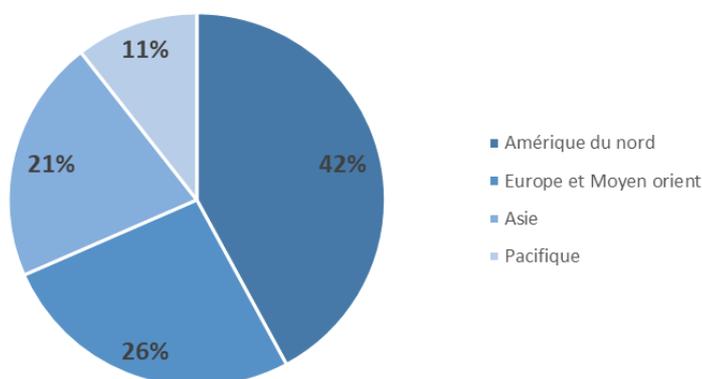
Résolutions d'actionnaires	3%
Autres	2%

Les tableaux ci-dessous illustrent les statistiques pour l'engagement direct avec les entreprises. L'équipe de KBIGI a engagé des discussions avec 19 entreprises en 2023.

Statistiques d'engagement par pilier



Statistiques d'engagement par géographie



6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Nous communiquons sur les questions de développement durable par les voies suivantes :

Au niveau entreprise :

- Nous sommes signataires de l'initiative PRI (Principles of Responsible Investing) des Nations Unies. Nous avons le plaisir d'annoncer que, pour la quatrième année consécutive, nous avons obtenu la note maximale « A+ » pour les trois modules évalués (ceux pertinents pour un gestionnaire de fonds d'investissement). Le PRI 2023 Transparency Report est disponible sur demande auprès de KBI Global investors.

- Une section de notre site Web d'entreprise est dédiée aux informations sur nos politiques d'investissement responsable et le lien est ici : <https://www.kbiglobalinvestors.com/what-we-do/responsible-investing/>
- Nous publions notre rapport annuel sur l'investissement responsable, et le lien est ici : <https://www.kbiglobalinvestors.com/policies/>
- Nous envoyons à nos clients un rapport d'engagement, lequel inclut des informations sur nos activités d'engagement directes et collaboratives.

Comme Amundi vote pour ce fonds, vous trouverez sur le site Web d'Amundi www.amundi.com les deux politiques :

- La politique de vote
- Le rapport sur le vote

Au niveau du portefeuille/stratégie

- Reporting ESG mensuel www.amundi.com
- Nous communiquons sur nos activités d'investissement responsable dans nos rapports semestriels et annuels de fonds communs et nos états financiers.

Impact ESG :

- Nous communiquons sur l'impact de notre portefeuille en lien avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les objectifs de développement durable regroupent 17 objectifs, chacun avec un nombre de cibles spécifiques (à atteindre dans leur majorité d'ici 2030) pour l'élimination de la pauvreté et de la faim, la protection de l'environnement, l'approvisionnement en eau propre et l'assainissement, et la prospérité pour tous. Chaque année, nous réalisons une analyse détaillée des revenus de toutes les sociétés dans lesquelles nous investissons, afin de calculer la proportion de revenus qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable, que nous appelons le score RASS (Revenue Aligned SDG Score). Le score RASS est calculé et communiqué chaque année aux clients pour tous nos portefeuilles.
- Un rapport de mesure de l'empreinte carbone est rédigé au niveau stratégie. Il fournit des informations très détaillées telles que l'empreinte carbone de la stratégie (tonnes de CO2 par m \$ investi), le total des émissions carbone en tonnes de CO2, l'intensité carbone (tonnes de CO2 par m \$ de chiffre d'affaires/revenu) et l'intensité carbone moyenne pondérée. Nous communiquons aussi les données montrant le pourcentage de sociétés du portefeuille qui ont annoncé des émissions carbone cibles et/ou des cibles concernant l'utilisation d'énergies plus propres et/ou des cibles concernant l'amélioration de la gestion de la consommation d'énergie et de l'efficacité opérationnelle. Nous communiquons aussi des données concernant les meilleures et pires sociétés en matière d'émissions carbone, les émissions par secteur, la tendance des émissions sur le long terme pour le portefeuille et différentes autres statistiques.

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Amundi publie chaque année les résultats de ses politiques de vote et d'engagement. Pour plus d'informations à ce sujet :

https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation.

KBI publie ses activités d'engagement dans le rapport annuel d'investissement responsable. Pour plus d'informations à ce sujet :

<https://www.kbiglobalinvestors.com/wp-content/uploads/2021/04/kbigi-resp-inv-annual-report-2020-web.pdf>

Nous envoyons aussi à nos clients un rapport d'engagement semestriel, lequel inclut des informations sur nos activités d'engagement directes et collaboratives.

Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire des OPC agréés par l'Autorité des Marchés Financiers dont le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») en vigueur, disponible sur le site www.amundi.com ou sur simple demande au siège social de la société de gestion.

L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations, prévisions et analyses fournies ne sont pas garanties. Elles sont établies sur des sources considérées comme fiables et peuvent être modifiées sans préavis. Les informations et prévisions sont inévitablement partielles, fournies sur la base de données de marché constatées à un moment précis et sont susceptibles d'évolution.

Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Informations réputées exactes au 30/06/2024.
Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion.

LEGALS

Amundi Asset Management
French "Société par Actions Simplifiée"- SAS with a capital stock of €1 086 262 605 - Portfolio management company approved by the French Financial Markets Authority (Autorité des Marchés Financiers) - under no.GP 04000036.
Head office: 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France.
Postal address: 90, boulevard Pasteur, CS 21564, 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tel : +33 (0)1 76 33 30 30 - Website : www.amundi.com - Siren no. 437 574 452 RCS Paris - Siret no. 43757445200029 - APE code: 6630 Z - VAT identification no. FR58437574452.